



## Garde alternée

-----  
Par Jack883

Bonjour ,

Actuellement en garde alternée avec la maman de ma fille; la maman envoie des messages aux personnes de ma famille dès que nous ne sommes pas d'accord sur quelques choses ou dès qu'elle n'a pas de nouvelle de ma fille dans la journée, c'est très lourd à la longue. Y'a t'il une loi ou un moyen légal de mettre un stop ? Je vous remercie.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous ne pouvez pas empêcher la mère de votre fille de communiquer avec des tiers, sauf vos enfants mineurs. S'ils en ont assez c'est à eux d'y mettre le holà. Ils peuvent par exemple envoyer un courrier recommandé demandant à cette dame de cesser de les contacter de manière répétée sans quoi ils déposeront plainte pour harcèlement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ajoute que la garde alternée suppose un contexte "apaisé" entre les parents et un minimum d'entente. Si ces litiges étalés à toute la famille nuisent à cet "apaisement", la garde alternée est peut être plombée dès à présent.